

CONTRIBUTION À LA COMMUNICATION AU SEIN DE L'APR

COMPTE RENDU DU STAMMTISCH SCIENTIFIQUE UNIVERSITÉ ET TERRITOIRES (4)

La cellule d'expertise socio-technique de l'UdS.

LE 17 MARS 2010 À STRASBOURG

Julie VERGOZ

julie.vergoz@apr-strasbourg.org

Intervenant : B. ANCORI, Vice-président "Science en société".

Modérateur : M. Ph. MATTOUG, président de l'APR.

Bernard Ancori est le vice-président "Science en société" de l'Université de Strasbourg (UdS). L'UdS développe actuellement une cellule d'expertise socio-technique dont le but est d'inscrire l'Université au cœur de la cité et inversement.

La mise en place de cette cellule d'expertise fait suite à trois constatations :

1. Les sciences et techniques se développent au sein de la société et sont, par conséquent, de plus en plus ouvertes à un citoyen quelconque. Ainsi, afin de respecter un principe démocratique, il est important de créer des connexions et des interactions entre la société et l'Université.
2. D'un point de vue politico-stratégique, l'Etat se désengage du quotidien du citoyen, préférant s'investir dans les Régions, par exemple, afin que celles-ci s'investissent dans le quotidien du citoyen. L'Université est une extension de l'Etat sous son aspect enseignement. Afin que l'Université reste au contact des attentes des citoyens, elle doit développer de façon autonome des liens avec le territoire à une échelle pertinente. Ainsi, concrètement, les collectivités locales ont considérablement augmenté leurs investissements en terme de recherches.
3. De manière plus pragmatique, s'ancrer sur les territoires permet à l'Université d'attirer chercheurs et étudiants.

L'évolution des différents modèles d'expertises a permis d'atteindre une nouvelle forme d'entité qu'est la cellule d'expertise socio-technique. Il s'agit d'un modèle de co-construction basé sur un principe de démocratie participative prenant la forme d'un "forum hybride". Il s'agit donc d'un lieu de paroles où les participants sont hétérogènes (universitaires, associations, etc.).

Concrètement, une quarantaine d'entités forment actuellement la cellule qui s'est orientée vers une problématique d'environnement et de santé. En effet, il s'agit de préoccupations quotidiennes actuelles dans la société civile. A travers les membres de la cellule, n'importe quel citoyen peut mettre en avant un sujet qui le préoccupe.

Le fonctionnement de la cellule se fera suivant 5 étapes :

1. la mise en évidence par les entités (associations, par exemple) de certaines questions à traiter.
2. Le choix par la cellule de la problématique à traiter. Ce choix peut se faire suivant de nombreux critères et, en particulier, les compétences de la cellule dans le domaine que la problématique soulève.
3. L'écoute de l'ensemble des membres de la cellule souhaitant s'exprimer et des parties compétentes et concernées par la problématique. Cette écoute prendra la forme d'un débat semi-public.
4. La synthèse des données recueillies avec la réalisation d'un mémoire co-signé par l'ensemble des personnes écoutées. Ce mémoire consistera en des recommandations, la cellule n'étant pas un acteur politique.
5. L'aboutissement potentiel des recommandations à une décision politique.

Au sein du débat, la notion d'expertise fut controversée, car, à l'heure actuelle, l'évaluation des risques par les experts propose une évaluation chiffrée de ce que la population ressent. Or, le ressenti d'une population et les chiffres associés à un même risque sont souvent divergents.

Une critique a été émise sur l'absence de la mise en place d'une culture de groupe. Celle-ci devra se développer sur la durée avec la création d'un lien de confiance entre les différents membres de la cellule. Cette culture du groupe devra, cependant, se mettre en place au delà des membres car ceux-ci vont évoluer au fur et à mesure du temps.

Enfin, les thématiques qui seront choisies devront être suffisamment élargies pour permettre de réaliser des recherches au-delà de l'opposition à la base de la problématique.

Rédaction :
Julie VERGOZ,
le 19 mars 2010

Une cellule d'expertise sociotechnique à l'Université de Strasbourg : fondements et enjeux

Bernard Ancori
Association de Prospective Rhénane

17 mars 2002

Plan : deux parties

Eléments de contexte

Description et fonctionnement de la cellule d'expertise sociotechnique de l'Université de Strasbourg

1. Eléments de contexte : cellule d'expertise sociotechnique = rencontre d'une volonté politique et d'un concept théorique

1.1. Une volonté politique

Inscrire l'Université au cœur de la Cité et réciproquement : 3 raisons

- raison d'ordre démocratique : place des sciences et des technologies dans nos sociétés telle qu'elles sont devenues l'affaire de chacun ; comment aller vers une prise de décision plus démocratique en matière de choix technologiques ? Quel peut être le rôle de l'Université ?
- raison d'ordre politique : loi LRU août 2007 passage aux responsabilités élargies coïncident à Strasbourg avec fusion des trois universités en une seule, davantage autonome. Relatif recul de l'Etat-nation devant stratégie européenne (processus de Bologne 1999 pour enseignement, stratégie de Lisbonne 2000 pour recherche) implique nécessité d'un meilleur ancrage en région¹. Illustration particulière de «tectonique des plaques» plus générale : l'Etat-nation émerge entre XIII^{ème} et XVI^{ème} siècle comme structure intermédiaire entre plus petit (le village, la paroisse) et plus grand (la chrétienté) ; aujourd'hui, retour de balancier : Etat-nation s'efface devant plus petit (les régions, les territoires, les districts) et plus grand (Europe) ;
- raison pragmatique : rendre l'Université plus visible, plus attractive, à la fois à l'international, mais aussi dans bassin de proximité : attirer chercheurs et étudiants.

Cette volonté implique d'aller au delà de la seule diffusion des sciences et des technologies sous forme d'exposition de leurs produits, i. e., au delà de la vulgarisation scientifique et de sa logique linéaire et unidirectionnelle de communication d'une pôle savant qui émet vers un pôle profane qui reçoit. Ambivalence des publics : fascination pour les héros de la science (Pasteur), angoisse devant certains produits des sciences et des technologies (OGM, OGM, nanotechnologies, etc.). Donc instaurer un partage et une co-construction des processus

¹ En 2008, les Collectivités territoriales ont contribué à hauteur de 1,15 milliards d'euros à la recherche et au transfert de technologies en France, soit 22% de plus qu'en 2007 (946 millions d'euros), et un quasi doublement depuis 2003 (631 millions d'euros). Les Conseils régionaux assurent 2/3 de ces financements (769 millions d'euros en 2008), suivis des Conseils généraux (226 millions d'euros), et des Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale (157 millions d'euros).

menant à ces produits, selon une logique de réciprocité et d'interactivité entre pôles de savoirs divers, tous également légitimes a priori dans une conception de savoirs distribués.

1. 2. Un concept théorique

La littérature relative à l'expertise sociotechnique exhibe quatre modèles qui se sont succédés depuis la fin de la seconde guerre mondiale en Occident, chaque modèle ancien continuant de subsister devant chaque modèle nouveau :

- le modèle standard : domine la période de reconstruction de l'après-guerre, modèle dominant des «trente glorieuses». Deux présupposés : a) repose sur science faite et fiable (*sound science*), savoir objectif et séparation nette des faits et des valeurs, b) risque probabilisable. Constat de désaccord entre experts et profanes : irrationalité des seconds (fermés au calcul des probabilité, aversion pour le risque, aversion pour l'innovation). Schéma linéaire : expert (évaluation des risques), décideur politique (gestion des risques), publics (muet). Faiblesse : n'incorpore pas données sociales (acceptabilité) ;

- le modèle de la consultation : contestations de la science des années 1970-1980. On s'aperçoit que risques perçus par experts (sur le papier) très différents de risques perçus par les publics (dans leur vie quotidienne), donc décalage dû, non à irrationalité des seconds, mais à cette différence de perception. Introduire des éléments d'acceptabilité sociale, donc prendre en compte des arguments extra-scientifiques (au sens de la *sound science*) dans la décision. Expertise en deux cercles du rapport Kourilsky-Viney : premier cercle = scientifiques «durs» évaluent risques dans même conception de science que précédemment (séparation faits/valeurs ; deuxième cercle = des membres du précédent + des scientifiques «mous» + certains membres représentatifs des publics gèrent les risques. Opinion publique = agrégat d'opinions individuelles ;

- le modèle standard révisé : années 1980 aux USA, domine aujourd'hui en Europe. On s'aperçoit que opinion publique, loin d'être un simple agrégat des opinions individuelles, est constituée d'une constellation de groupes (groupes de pression) en interaction avec médias, d'où cercle vicieux : inquiétudes du public, études supplémentaires, inquiétudes croissantes (et non l'inverse) des publics, alertent médias ce qui conduit finalement à se surprotéger contre certains risques, ce qui est coûteux pour la collectivité (l'une des critiques, aujourd'hui, du principe de précaution). Donc, retirer gestion des risques au public (régression/modèle précédent) pour la confier à des Agences supposées neutres et indépendantes (de multiples Agences de ce type aujourd'hui en France). Evaluation des risques toujours sur base de la *sound science*, mais prend forme d'analyses comparatives, de scénarios, avec pour critère la balance coûts/avantages ;

- le modèle de la co-construction : depuis années 1990 : projection dans l'espace sociotechnique de démocratie participative (démocratie dialogique, par opposition avec démocratie représentative : ici, représentants = savants (et non parlementaires). ; dans sillage d'une sociologie des sciences qui étudie les sciences «en train de se faire' et non plus la science «faite» : science non neutre, car faits et valeurs inséparables dans choix technoscientifiques, connaissances distribuées (il existe toujours plusieurs explications possibles d'un phénomène, sans critère de choix transcendantal qui permettrait de trancher entre elles, d'où la nécessité d'avis pluralistes et conditionnels dans l'évaluation des risques eux-mêmes non probabilisables (problèmes de chaînes de traductions longues et réciproques entre laboratoire et environnement «réel», incertitude radicale, d'où principe de précaution). Appelle à un surcôt de réflexion, notamment sur hypothèses de cadrage dans l'évaluation des

risques. Evaluation et gestion des risques menées conjointement par les experts (recherche confinée) et les profanes concernés (recherche de plein air), décisions provisoires et révisables au sein d'un processus d'apprentissage ininterrompu : notion de «forum hybride».

C'est dans le cadre de cette dernière conception, et comme une illustration concrète d'un «forum hybride», qu'a été conçue la cellule d'expertise sociotechnique de l'Université de Strasbourg, dédiée à la problématique «environnement-nutrition-santé». Pourquoi ?

2. Description et fonctionnement de la cellule d'expertise sociotechnique de l'Université de Strasbourg

2. 1. Pourquoi un forum hybride ?

Il existe aujourd'hui à travers le monde plus de cinquante dispositifs différents qui se réclament d'une démocratie participative. Pourquoi avoir choisi le dispositif appelé «forum hybride» (on y parle = forum, et des paroles sont issues de mondes très différents, mais considérées comme également légitimes *a priori* à condition d'être rationnellement argumentées, pas de position de surplomb du monde académique par rapport aux mondes associatif, économique, politique, etc.) ? Essentiellement pour deux raisons, dont la première se situe, pour ainsi dire, à l'extrême amont du dispositif, et la seconde, à son extrême aval :

- à l'extrême amont du dispositif : en principe, n'importe quel citoyen ou groupe de citoyens personnellement concerné(s) par une question sociotechnique controversée peut saisir la cellule. D'où une dimension *concrète et localement ancrée* des débats de cette dernière : la volonté d'insertion dynamique et réciproque de l'Université dans la Cité se traduit par la participation de femmes et d'hommes concrètement concernés à un processus d'apprentissage censé déboucher sur une solution (au moins provisoire) à un problème concret et précis. On est là à mille lieux des grands débats sur des thèmes très (trop) généraux organisés à l'attention d'un «grand public» dont la notion même fait question ;

- à l'extrême aval du dispositif, le processus d'apprentissage à l'œuvre au sein de ce dernier débouche en principe sur une décision, robuste car co-construite, ce qui évite le piège de «la participation pour la participation» dans lequel tombent la plupart des quelque cinquante cinq dispositifs mentionnés plus haut.

2. 2. Pourquoi la thématique «environnement-nutrition-santé» ?

Egalement pour deux raisons, l'une très générale, l'autre plus particulière :

- la première, très générale, est que les deux principales interfaces entre sciences, technologies et société — donc les deux principales sources de problèmes — sont précisément l'environnement et la santé (que l'on pense aux OGM, OEM, nanotechnologies, etc, citées précédemment) ;

- la seconde, plus particulière, et qui a commandé l'introduction du champ de la «nutrition» entre ceux de l'environnement et de la santé (étant entendu que ce qui nous intéresse est davantage les *relations* entre ces trois champs, plutôt que chacun de ces derniers pris en lui-même) est que nous disposons déjà d'une certaine expérience dans ce champ, ainsi que d'un réseau de personnes-ressources : avec mon chargé de mission, Frank Hausser, nous avons déjà organisé deux débats citoyens sur le thème «nutrition-santé», l'un à Saverne en juin 2008, l'autre à Strasbourg, en septembre de la même année.

Au total, nous avons donc une thématique pertinente, et une partie des ressources humaines nécessaires pour la traiter (d'autres personnes nous ont rejoint depuis pour composer les 43 membres, académiques et non académiques, que compte aujourd'hui notre cellule), d'où notre choix.

2. 3. Description et fonctionnement de la cellule d'expertise sociotechnique

Actuellement, comme je viens de le dire, la cellule comporte 43 membres, dont 22 représentants du monde associatif, du secteur économique ou du secteur politique, et 21 membres du monde académique. Cette cellule représente en réalité un *vivier* d'experts dans lequel nous puiserons en fonction des problèmes précis qui nous seront soumis :

a) par définition, la cellule traitera de questions *conflictuelles*, et nous comptons beaucoup sur les représentants du monde associatif, ainsi que sur ceux des collectivités territoriales (Ville, CUS, Région Alsace), pour *alimenter* la cellule en de tels dossiers. En effet, nul n'est mieux placé que les associations et les collectivités pour avoir une connaissance précise du terrain et des problèmes qui s'y posent. Première étape du fonctionnement de la cellule, donc : confection d'un «portefeuille» de questions sociotechniques conflictuelles ou controversées en région ;

b) deuxième étape : l'ensemble de la cellule joue le premier acte de son rôle de médiation en sélectionnant, au sein de ce portefeuille, les questions qu'elle choisit de traiter — ni problème insoluble, ni problème farfelu, mais des problèmes «honnêtes» (comme disent les mathématiciens) c'est-à-dire ni triviaux ni *a priori* sans solution, des problèmes que l'on peut raisonnablement espérer faire passer d'une configuration initiale de jeux à somme nulle à une autre configuration de jeux à somme positive ;

c) selon les problèmes ainsi sélectionnés, un sous-ensemble de membres de la cellule (particulièrement compétents et/ou intéressés eu égard au problème posé) est chargé d'instruire et de traiter le dossier correspondant, en examinant les pièces écrites, s'il y en a, en faisant appel à toute source d'information extérieure qu'il lui paraîtra opportun de consulter, et surtout en organisant l'écoute des parties en conflit ;

d) à l'issue de cette procédure, ce sous-ensemble rend compte de ses propositions à l'ensemble de la cellule et un mémoire conclusif est rédigé et proposé pour signature aux parties en conflit. La cellule joue ici le second acte de son rôle de médiation, en produisant une expertise co-construite, donc *a priori* robuste ;

e) une décision politique éventuelle est alors prise par les Collectivités territoriales selon leurs compétences propres.

Conclusion

Le fonctionnement ainsi esquissé est certainement perfectible — nous verrons bien à l'usage ce qui va et ce qui ne va pas et nous nous ajusterons en conséquence, conformément à une pratique usuelle d'expérimentation scientifique. N'oublions pas qu'il s'agit ici d'une initiative pionnière — rien de tel n'existe dans aucune autre université — avec les risques, mais aussi le côté enthousiasmant, qui caractérisent toujours ce type d'initiatives.